

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2015 A 18 HEURES 00

SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 18 h 00

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT ASTIER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, au nombre de vingt et un sous la présidence de Mme MARTY, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/09/2015

Conseillers en exercice : 29 – présents : 21 - votants : 28

PRESENTS : Mme MARTY Elisabeth - M. LEGER Bernard - Mme ANDRIEUX Gaële -M. DEPIS Alain – Mme HIVERT Martine – M. VILAIN Johnny - Mme ROUSSEAUX Catherine –M. PONS Frank – Mme RONDREUX Monique – M. BASTIER Dominique- M. MARTIN Jean Bernard - Mme LEGER Pascale - M. DE SOUSA David-Mme BOISGIBAUT Viviane - Mme DESCHAMP Nathalie – M. FABRY Laurent - M. Jacques MONMARSON - M. BENOIST Daniel - M. QUEILLE Michel – Mme LAGORCE Joëlle – Mme REBIERE Corine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice

Votes par procuration :

M. LAFORET Louis-Marie donne procuration à M. DE SOUSA David

M. MARTIN Patrice donne procuration à Mme HIVERT Martine

M. LAVAL David donne procuration à Mme ROUSSEAUX Catherine

M. FELIS Nicolas donne procuration à Mr VILAIN Johnny

Mme Emilie DAVID donne procuration à Mr Alain DEPIS

M. BUGEAUD Alain donne procuration à M. Daniel BENOIST

Mme BOISSEL Claudine donne procuration à M. QUEILLE Michel

Absente excusée : Mme TARANNE Charlotte

Mme Viviane BOISGIBAUT est nommée secrétaire de séance.

**Approbation du procès-verbal de la séance précédente
Voté à l'unanimité**

Pour information :

Décisions prises relatives aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122.22 du CGCT :

- Arrêté fixant un tarif unique de 5€ pour les séances « Cinéma en plein air » du 2 juillet au 27 août 2015
- Arrêté fixant le prix de vente du disque de stationnement en zones bleues à 2 € le disque

1.1 – Fonds de financement de la transition énergétique pour la Croissance Verte

Dans le cadre du fonds de financement de la transition énergétique, une subvention à hauteur de 9.000 € peut être accordée soit 30% des travaux. Un dossier a été déposé pour changer les candélabres obsolètes et énergivores sur la commune.

Vote POUR : 28

1.2 – Révisions des tarifs :

1.2.1 - Tarifs des locations de salles

Vote : POUR : 21 CONTRE : 7

1.2.2 - Tarifs du cinéma municipal :

Vote : POUR : 28

1.2.3 - Tarifs des entrées spectacle :

Vote : POUR : 21 CONTRE : 7

1.2.4 - Cautions pour le matériel prêté

Adopté à l'unanimité

1.3 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service public de l'assainissement collectif – Exercice 2014

Présentation du rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal d'assainissement de ST ASTIER – MONTREM pour l'exercice 2014 conformément à l'article L 2224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Le rapport intégral est consultable en mairie.

Le syndicat intercommunal d'assainissement regroupe les communes de Saint-Astier et Montrem et gère la compétence assainissement collectif.

Un contrat de délégation de service public (affermage) a été conclu avec la SAUR le 01.01.1997 devant se terminer le 31.12.2016.

1.4– Constitution de la commission de délégation de Service Public

Au regard de l'article L.1411-5 du CGCT, la commission de délégation de service public est composée de cinq titulaires et de leur cinq suppléants élus au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Madame le Maire en assure la Présidence.

Cette commission aura à intervenir pour l'ensemble des procédures de délégation de service public susceptibles d'être engagées pendant la mandature.

Après vote, la liste de la majorité obtient 4 postes de titulaires et 4 postes de suppléant, la liste de l'opposition un poste de titulaire et un poste de suppléant.

Les personnes élues sont :

Titulaires : David DE SOUSA – Martine HIVERT – Dominique BASTIER – Johnny VILAIN – Corine REBIERE

II - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES

2.1 – Modification du tableau des effectifs

SERVICE ADMINISTRATIF

- **Suite à un avis favorable de la Commission Administrative Paritaire lors de sa séance du 30 juin 2015 pour la promotion interne d'un agent du service administratif au grade de rédacteur :**
 - o Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} octobre 2015 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 H.
 - o Création d'un poste de Rédacteur Territorial à compter du 1^{er} octobre 2015 pour un temps de travail hebdomadaire de 35 H.

- **Compte tenu des besoins du service « comptabilité » de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre.**
 - o Suppression pour mutation d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2015 pour un temps complet.

Le comité technique réuni le 17 septembre 2015 a émis un avis favorable.

Adopté à l'unanimité

III - TRAVAUX – VOIRIE – URBANISME

3.1 - Opération d'éclairage public avec le syndicat départemental d'énergies de la Dordogne :

Il est prévu la mise en conformité du réseau d'éclairage public à Chassaing (en parallèle du renforcement Guibaudie à St léon sur l'isle). L'ensemble de l'opération représente un montant estimatif TTC de 4.874,58 € soit 4.062,15 € HT.

S'agissant de travaux de renouvellement d'équipements (date d'installation de plus de 20 ans), Le SDE finance 50 % de la dépense nette HT (à partir du décompte définitif).

La somme restant à la charge de la commune est donc de 2.031,08 € HT soit 2.437,29 € TTC.

Adopté à L'unanimité

3.2 - Agenda Programmé d'accessibilité :

L'agenda d'Accessibilité programmée (Ad'AP) est une démarche déclarative obligatoire instituée par l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014, modifiant la loi du 11 février 2005. Il s'agit d'un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs établissements recevant du public (ERP) et des IOP (Installations ouvertes au public) dans le respect de la réglementation y afférent.

Les mesures à mettre en œuvre doivent répondre aux quatre types de handicap (moteur, visuel, auditif, sociétal).

L'ad'AP joint en annexe doit être validé par le conseil municipal avant le 27 septembre 2015. Cette programmation doit être étalée sur 3 ans si les travaux à réaliser sont minimes.

Toutefois, les travaux de la commune de Saint Astier représentant des sommes conséquentes et portant sur un nombre important de bâtiments, la capacité d'investissement de la collectivité pour ces prochaines années ne permet pas de pouvoir faire face à ce programme, aussi, il est nécessaire de demander au Préfet une prolongation de délai de 6 ans supplémentaires afin de porter la durée de l'agenda à 9 ans.

Adopté à l'unanimité

IV - CULTURE ET TOURISME

4.1 – Présentation du rapport d'activité 2014 du camping le Pontet

La société FLOWERS a transmis son rapport d'activité pour l'année 2014. Celui-ci comprend le compte rendu financier, le compte rendu technique et la brochure pour 2015.

Compte rendu financier :

Le chiffre d'affaires tout compris est de 229.900 € très légèrement inférieur à 2013. La marge brute est toutefois positive de 1.100 € alors qu'elle était négative en 2013 de 35.200 €.

Au niveau fréquentation, en 2014 le camping a enregistré 15.711 nuitées (contre 15.706 en 2013). Les mois d'août et de juillet sont naturellement les plus chargés (5 529 nuitées en juillet et 7 003 en août). Le nombre de séjours en basse saison est en baisse. La durée moyenne des séjours est de 14.2 en juillet, 15.1 en août. Pour le reste des mois, elle varie entre 4.8 et 6. Le taux d'occupation des locatifs est de 88.9 % en haute saison mais seulement 19 % sur le reste de la saison.

Le taux d'occupation des emplacements nus est de 13.75 %.

La clientèle française reste majoritaire à hauteur de 61 %, la clientèle hollandaise et allemande représente 23 % une hausse de la clientèle britannique est remarquée en 2014.

Le rapport complet est consultable en mairie.

4.2 - Lancement Délégation de service public pour la gestion du camping à partir de la saison 2016.

Le camping municipal le Pontet, d'une superficie de 4,35 ha situé en bordure de rivière est classé 3 étoiles avec une capacité de 150 emplacements.

D'abord géré en régie directe jusqu'en 2009, il est ensuite confié à la société FLOWERS à compter du 1^{er} juin 2010 pour une durée de 6 ans. La société FLOWERS a proposé d'interrompre ce contrat par anticipation au 31/12/2015.

A compter du 1^{er} janvier 2016, se pose alors la question du choix du mode de gestion du camping pour les années à venir.

Votes :

- Sur la question de l'interruption du contrat au 31 décembre 2015 : A l'unanimité
- Sur le lancement d'une nouvelle procédure de délégation de service public : A l'unanimité

4.3 – Présentation du rapport d'activité 2014 du Syndicat Mixte du Conservatoire à rayonnement départemental

Le rapport intégral est consultable en mairie

V - QUESTIONS DIVERSES :

1) – Suppression de foyers lumineux

A la demande du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, le conseil municipal doit valider la suppression des foyers lumineux suivants :

- Lieudit « la Passe » : foyer 766 et 767
- Lieudit « Les Moreloux » : foyer 1042

Vote POUR : 28

2) Contrats artistiques :

En vue de la saison culturelle, le conseil municipal doit autoriser Madame le Maire à signer tous les contrats artistiques correspondants.

Vote : POUR : 28

La séance est levée à 19h15.